



# REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

-----

## **PRIMATURE**

-----

### **JOURNEE INTERNATIONALE DES ARCHIVES**

**Allocution de Maître Souleymane Ndéné NDIAYE,**  
Premier Ministre de la République du Sénégal,  
du 9 Juin 2010

- **Mesdames, Messieurs les Ministres,**
- **Monsieur le Secrétaire Général du Gouvernement,**
- **Madame, Messieurs les panélistes,**
- **Honorables invités,**

En cette année où seize pays africains commémorent, à l'instar du Sénégal, le cinquantième de leur indépendance, la célébration de la Journée Internationale des Archives prend un relief particulier.

En effet, ces commémorations offrent l'opportunité de revisiter les événements majeurs et les étapes significatives de l'évolution de nos pays. Cela est possible, grâce à l'existence et à la disponibilité de documents d'archives fiables, et bien conservés.

C'est dire qu'à travers chaque commémoration, c'est aussi l'importance des archives qu'on célèbre, et dont on magnifie le rôle irremplaçable dans nos sociétés modernes.

Mémoires de l'Administration, les archives fournissent des repères et des témoignages dont l'exploitation judicieuse, permet aux décideurs de connaître et de comprendre les réalités qu'il faut prendre en compte, pour transformer et améliorer les approches du développement.

Connaître les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des programmes de développement, évaluer les transformations sociales induites par l'application de certaines politiques sectorielles, identifier les résistances à certaines innovations technologiques, constituent à n'en pas douter, des données irremplaçables, susceptibles d'éclairer des prises de décisions salvatrices.

### **Mesdames, Messieurs,**

Déjà pour ces raisons, il m'est particulièrement agréable de procéder à l'ouverture de cette journée de réflexion, qui permet d'attirer l'attention de tous nos compatriotes sur l'importance qu'il convient d'accorder aux archives, sources inestimables d'accès à des connaissances multiformes indispensables à la maîtrise de notre destin :

- **l'histoire, l'évolution démographique de nos pays, les faits et chiffres des mutations économiques, les avancées institutionnelles... etc, qui jalonnent notre parcours.**

Mais aussi, il me paraît urgent, de faire prendre conscience à tous, qu'aujourd'hui, tout secteur d'activités où les archives sont inexistantes, insuffisantes ou mal tenues, traîne un handicap lourd, facteur de contreperformances et de désagréments préjudiciables aux citoyens.

A titre d'exemples, tous doivent savoir que l'établissement des actes d'état civil, le suivi des carrières professionnelles, le règlement des problèmes d'héritages et de successions, l'accès à la propriété foncière et à bien d'autres commodités dans le vécu

quotidien des citoyens, sont indissociables de l'existence d'archives bien tenues et accessibles.

C'est donc le lieu de rendre un hommage mérité, à tous les archivistes, sans qui notre monde moderne serait source permanente de tracasseries. L'Etat du Sénégal, conscient de la place des archives dans le développement, n'a cessé de se préoccuper de la bonne formation et du statut des archivistes, pour la valorisation de la profession et l'amélioration des conditions de travail.

De même, la construction programmée de la « Maison des Archives du Sénégal » dans le Parc Culturel si cher au Chef de l'Etat, procède de cette volonté politique affirmée, de doter l'Administration d'espaces appropriés de sauvegarde de documents et de références de qualité, pouvant aider à la bonne prise de décisions. Quant aux administrés, ils ont déjà la possibilité de s'informer utilement, à la recherche d'une preuve ou de justificatifs d'un droit, ou de connaissances diverses.

Que l'on ne s'y trompe point. Dans un Etat de droit, pour consolider la politique de bonne gouvernance, il est indispensable de tenir à la disposition des citoyens, des archives en ordre, régulièrement constituées, bien conservées et facilement accessibles. C'est à cela que le Gouvernement de la République s'emploie, car c'est le gage d'une Administration performante, et c'est aussi la garantie de la transparence des actions menées. En outre, c'est une des conditions de la continuité de l'Etat, car sans archives convenablement tenues, l'Etat perd ses repères et une bonne partie de son efficacité.

Compte tenu de toutes ces implications, il convient de saluer la pertinence du thème retenu pour célébrer cette journée :

**« les archives de la République du Sénégal : 50 ans au service de l'Administration et de la Recherche ».** Et il est sous entendu que c'est pour mieux servir les citoyens.

Je reste donc particulièrement attentif aux analyses et recommandations que les experts ici réunis, soumettront à notre appréciation.

Par ailleurs, je note avec satisfaction, que les résultats de vos travaux viendront enrichir la réflexion pertinente déjà menée dans le cadre de la commémoration du centenaire de l'Afrique occidentale française. A côté d'une exposition d'archives sur « l'AOF : de la création à la balkanisation », un colloque avait permis de se pencher sur **« l'esquisse d'une intégration africaine »**.

La géopolitique est tributaire de pareils éclairages. Ces précieux documents ont été enrichis par des communications de haute facture, dans deux ouvrages intitulés : « AOF : réalités et héritages, sociétés ouest africaines et ordre colonial, 1895-1960 ».

En choisissant de prolonger la réflexion ainsi engagée, pour éclairer la période post-coloniale, de l'indépendance à nos jours, la Direction des Archives du Sénégal à qui nous devons ces heureuses initiatives, accomplit un travail fort utile.

Je tiens donc à féliciter et à encourager tout son personnel, pour cet effort soutenu de sauvegarde et de mise en valeur de la mémoire collective de la Nation. J'invite les chercheurs à s'impliquer davantage dans cette fascinante aventure intellectuelle, afin d'élargir le champ des connaissances sur nos réalités.

A n'en pas douter, dans un monde où l'économie du savoir constitue un facteur déterminant de développement, il est impératif d'explorer avec minutie toutes les informations utiles et pertinentes contenues dans nos archives.

**Mesdames, Messieurs,**

Avec mes vœux pour des échanges féconds et une réflexion productive, je déclare ouverte la quatrième édition de la Journée Internationale des Archives.

Je vous remercie de votre attention.